



## Charte informatique du collège Daniel Argote d'Orthez

### **Préambule**

Cette charte concerne l'accès au réseau informatique pédagogique du collège Daniel Argote de l'ensemble des utilisateurs de ce réseau. Elle concerne également les ressources et outils numériques que cet établissement met à disposition des élèves, des personnels et des parents d'élèves (logiciel de vie scolaire, intranet Argos, télé-services).

L'objectif est de permettre l'accès de tous, dans les meilleures conditions de fonctionnement, et dans le respect des droits de chacun.

Il s'agit notamment de protéger :

-Le droit au respect de la vie privée de chacun

-Le droit à l'image

-Les mineurs qui ont des droits renforcés en raison de leur âge

Il s'agit aussi de prévenir les discriminations et à fortiori le harcèlement lié à l'origine, aux convictions religieuses, au sexe, au handicap, à l'apparence physique.

Les utilisateurs sont tenus de respecter les lois en vigueur, car les espaces numériques ne sauraient être des espaces de non droit. S'ils commettent des infractions par rapport aux lois, les utilisateurs engagent leur responsabilité pénale et civile, sans que cela n'exclue des mesures disciplinaires de l'établissement.

Le cadre d'utilisation des outils et services informatiques de l'établissement est celui de l'école républicaine, qui garantit la neutralité religieuse, politique et commerciale.

### **1 Le collège Daniel Argote**

#### *Met à disposition*

- Le réseau du collège auquel peuvent avoir accès les élèves et les personnels de l'établissement

- un compte personnel à tous les professeurs et élèves qui se connectent par code et mot de passe,
- une zone du disque dur du serveur pour le stockage des travaux personnels sans exécutables porteurs éventuels de virus.
- l'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur et sur Internet

- Des services de suivi de la scolarité et d'intranet auxquels peuvent avoir accès les élèves, leurs parents et les personnels de l'établissement

#### *Conditions d'accès au réseau et aux services :*

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du lycée. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

## Le collège Daniel Argote

- **S'engage** à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes moeurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).
- **S'efforce** de maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'Utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- **N'exerce** aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- **Se réserve** la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs pédagogiques. Il peut également, pour des raisons techniques ou en cas d'abus, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

## 2 L'Utilisateur

Sur le réseau du collège, chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à :

### L'utilisateur s'engage à

- toujours donner sa véritable identité (pseudonymes exclus dans les courriers électroniques par exemple)
- n'utiliser que ses propres identifiants et mots de passe, et jamais ceux d'un autre utilisateur
- respecter les informations ne lui appartenant pas (ni modification, ni suppression )
- demander l'autorisation des autres utilisateurs avant d'accéder à leurs informations
- respecter les autres utilisateurs , notamment en ne diffusant pas de messages, textes ou images provocants
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un système connecté ou non au réseau
- se connecter à un compte ou au serveur uniquement sur autorisation
- respecter le matériel mis à sa disposition *et signaler tout problème de fonctionnement*
- n'enregistrer que des fichiers utiles au travail scolaire dans son dossier personnel afin de ne pas saturer le serveur. L'administrateur réseau pourra, si cela est nécessaire, supprimer sans avertir les fichiers volumineux.

La réalisation, l'utilisation ou la diffusion d'un programme informatique ayant pour objectif de violer ces règles est strictement interdite.

Il est rappelé que l'usage d'Internet au Collège Daniel Argote se fait à des fins strictement pédagogiques. Les services de dialogue en direct (Chat), le téléchargement de fichiers, les jeux en réseau, les blogs... ne sont utilisables que sous l'autorité d'un enseignant ou d'un adulte référent. Les accès à des sites non autorisés sont repérés et les auteurs identifiés. Aux sanctions prévues par le règlement intérieur, peut s'ajouter une interdiction temporaire ou définitive d'accès à Internet au sein de l'établissement.

### **3 Gestion des comptes utilisateurs**

Chaque ordinateur ou chaque réseau est géré par un administrateur : il gère les comptes utilisateurs.

L'administrateur a le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques de l'établissement.

L'administrateur ne donnera les codes d'accès au réseau qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance de la charte et retourné l'accusé de réception signé par l'élève et les parents ou le responsable légal. Il fermera le compte s'il a des raisons de penser que l'utilisateur viole les règles énoncées dans la présente charte.

L'utilisation des moyens informatiques du Collège Daniel Argote a pour objectif exclusif de mener des activités d'enseignement et de documentation.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique (code utilisateur et mot de passe) qui lui permettra de se connecter au réseau pédagogique et à l'Internet. Les comptes et mots de passe sont nominatifs, personnels et ne doivent pas être divulgués.

En début d'année scolaire, chaque élève devra utiliser sa date de naissance comme mot de passe pour s'identifier sur le réseau. L'utilisateur préviendra l'administrateur si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son compte est utilisé frauduleusement.

### **4 Utilisation de logiciels et respect du droit de propriété**

Les utilisateurs ne sont autorisés à utiliser que les logiciels installés par l'administration. La copie, l'impression, la citation et toute utilisation de documents doivent se faire dans le respect du code de la propriété intellectuelle et artistique. Le piratage de musique ou de films est par conséquent strictement interdit.

### **5 Utilisation équitable des moyens informatiques**

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe son professeur ou le responsable de la maintenance informatique de toute anomalie constatée.

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (= fermer sa session de travail). La procédure à suivre lui est indiquée

### **6 Utilisation des salles informatiques**

Sauf autorisation expresse d'un adulte, le libre accès aux salles n'est pas autorisé aux élèves. Ils doivent être accompagnés d'un professeur, d'un assistant d'éducation ou tout autre adulte référent pour accéder aux salles équipées d'ordinateurs.